



Bulletin Officiel

N° 4423 Vendredi 23 Août 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIFS A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARRETES AU 30/06/2013 2

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

CARTE VIE 3

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING 2013-1 4-9

UNIFACTOR 2013 10-13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2013

- SICAV BNA
- SICAV L'INVESTISSEUR
- SICAV PROSPERITY
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013

- SPDIT SICAF

ANNEXE III

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

**PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE
DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »**

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2013**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2013**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

**COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-
EUROPIENNE VIE «CARTE VIE»**

Siège social : Immeuble CARTE. Entrée B. Lot BC4, Centre urbain nord -1082- Tunis

La société CARTE VIE porte à la connaissance de ses actionnaires et du public, et qu'en application de la décision du comité général des assurances auprès du ministère des finances N°13/385 en date du 15 avril 2013, que l'augmentation de son capital social de **3 000 000 dinars**, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du **03 juin 2013**, a été réalisée par l'émission de **300 000 actions nouvelles** de valeur nominale **10 dinars** chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

Le capital social de la CARTE VIE est ainsi porté à **8 000 000 dinars** divisé en **800 000 actions** de valeur nominale **10 dinars** chacune et l'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné par les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire

« Tunisie Leasing 2013-1 »

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **29/05/2012** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **23/04/2013** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2013-1 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,50% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,50% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe avec précision que : « les taux et la durée seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ».

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- ❖ **Catégorie A** : 7% sur 5 ans.
- ❖ **Catégorie B** : 7,25% sur 7 ans avec 2 années de grâce.

Renseignements relatifs à l'opération

Montant : L'emprunt obligataire «**Tunisie Leasing 2013-1**» est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**Tunisie Leasing 2013-1**» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/08/2013** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/10/2013** Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/10/2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/10/2013** les souscriptions seront prorogées jusqu'au **28/10/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/08/2013** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 330 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 168 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** «TUNISIE LEASING 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délais de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/10/2013** seront décomptés et déduits du prix de souscription. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **03/10/2013** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt

Les obligations «**TUNISIE LEASING 2013-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**
 - ✓ Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.
 - ✓ Taux fixe: Taux annuel brut de 7% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.
- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de grace:**

Taux fixe: Taux annuel brut de 7,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **03/10** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **03/10/2018** pour la catégorie A et pour le **03/10/2020** pour la catégorie B.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 735 500 Dinars (en considérant un taux nominal de 6,226% à titre indicatif). Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **03/10/2018** pour la catégorie A et le **03/10/2020** pour la catégorie B.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03/10** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **03/10/2014** Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/10/2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/10/2016**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7% l'an (pour la catégorie A) et 7,25% l'an (pour la catégorie B).

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013 qui est égale à 4,299% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,299%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:** Les obligations «**TUNISIE LEASING 2013-1**» sont émises selon deux catégories une catégorie A sur une durée de **5 ans** et une catégorie B sur une durée de **7 ans** avec deux années de grâce.
- **Durée de vie moyenne:** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.
- **Duration de l'emprunt :** La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,751 années** (pour la catégorie A) et **4,317 années** (pour la catégorie B).

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

Dans la lettre de notation du **9 août 2012**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+(tun)** et sa note à court terme à **F2(tun)**, avec perspective stable. En date du 13 février 2013, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et **F2 (tun)** pour la note à court terme.

La note nationale **BBB** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale **F2** indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées **F1**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **02 aout 2013**.

- Suite -

La note **BBB+** à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes + et – marquent des nuances de qualité.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires. Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues par les souscripteurs de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1 » seront assurés par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et qui se rapportent aux emprunts obligataires suivants : TL 2007/2, TL 2008/1, TL 2008/2, TL 2008/3, TL 2009/1, TL Subordonné 2009, TL 2009/2, TL 2010/1, TL 2010/2, TL Subordonné 2010, TL 2011/1, TL 2011/2, TL 2011/3, TL 2012/1, TL 2012/2, TL Subordonné 2013. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers. Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par la STICODEVAM

TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2013-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro n° **13-0831** en date du **07 août 2013**, du document de référence «**Tunisie Leasing 2013**» enregistré auprès du CMF en date du **10 juillet 2013** sous le n° **n°13-004**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêté au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 30 août 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêté au 30 juin 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2013 et le 31 août 2013.

AVIS DES SOCIETES

VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF :

Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2013 pour tout placement sollicité après le 30/06/2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Union de Factoring tenue le 30/06/2010 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars, dans un délai ne dépassant pas les 5 années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 24/05/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

➤ **Dénomination de l'emprunt :**

« UNIFACTOR 2013 »

➤ **Montant :**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

➤ **Prix d'émission :**

100 dinars par obligation.

➤ **Prix de remboursement :**

100 dinars par obligation.

➤ **Forme des obligations :**

Les obligations sont nominatives.

➤ **Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**octobre** de l'année n-1 au mois **septembre** de l'année n.
- Taux annuel brut fixe de 7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour le présent emprunt.

➤ **Marge actuarielle (Souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2013, qui est égale à 4,299%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,299%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une période totale de 5 ans.

➤ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 ».

➤ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire «UNIFACTOR 2013» est égale à 2,751 années.

➤ **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 14/10/2013 seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au 14/10/2013, et ce même en cas de prorogation de cette date.

➤ **Amortissement :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le 14/10/2018.

- Suite -

➤ **Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 14 octobre de chaque année.

Le premier remboursement en capital et le premier paiement annuel des intérêts auront lieu le 14/10/2014.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

➤ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 29/08/2013 et clôturées sans préavis au plus tard le 14/10/2013. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du 14/10/2013, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 29/10/2013 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 29/10/2013, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 29/08/2013 auprès de la BNA Capitaux - Intermédiaire en bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en bourse sis 4 rue 7036 El Menzah IV et l'Amen Invest – Intermédiaire en bourse sis au 9, Rue du Lac Neuchatel Les Berges du lac 1053 Tunis.

➤ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «UNIFACTOR 2013» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITALS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

➤ **Garanties bancaires :**

Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 16/10/2012 à Union de Factoring, sur l'échelle nationale, les notes suivantes :

- Note long terme : BB (tun)
- Note court terme : B (tun)
- Perspective : Stable

Les notes nationales attribuées par Fitch Ratings à Union de Factoring reflètent une qualité d'actifs faible bien qu'en amélioration, ainsi qu'une liquidité serrée. Par ailleurs, les notes intègrent également le soutien que pourraient apporter les actionnaires bancaires d'Unifactor à la liquidité de la société en cas de besoin et l'amélioration de ses ratios de solvabilité et de sa rentabilité.

➤ **Notation de l'emprunt**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 28/05/2013, la note à long terme « BB (tun) » à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 » objet de la présente note d'opération.

➤ **Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société Union de Factoring s'engage à charge l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UNIFACTOR 2013 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

➤ **Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :**

L'Union de Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2013 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre le ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

➤ **Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse constitué de la note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/0833** en date du **14/08/2013**, du document de référence enregistré par le Conseil du Marché Financier sous le numéro **13/005** en date du **14/08/2013** et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2013 pour tout placement sollicité après le 31/08/2013, est mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV, de l'Amen Invest intermédiaire en bourse – 9, Rue du Lac Neuchatel Les Berges du lac 1053 Tunis et sur le site Internet du Conseil du Marché Financier www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 23 AOUT 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,796%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,801%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,804%	1 001,526
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,806%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,813%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,824%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,834%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,838%	1 016,010
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,844%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,854%	1 028,272
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,858%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014	4,863%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,969%	1 027,617
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,131%	997,253
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,231%	999,973
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,373%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,735
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,559%	1 040,249
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,875%	983,459
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,978%	977,434
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,211%		962,424
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 038,340
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		951,887

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION				
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>				
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	146,310	146,322
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>				
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	12,880	12,881
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>				
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	1,325	1,326
<i>35,569</i>				
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	35,899	35,904
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	48,784	48,788
<i>48,489</i>				
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	159,416	160,149
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	552,206	555,385
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	119,371	120,147
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	122,024	122,466
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	116,355	116,402
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	111,643	111,866
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	87,558	87,732
13	FCP KOUNOUZ	TSI	126,743	127,064
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	95,787	96,359
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	106,301	106,434
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>				
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	1 337,617	1 340,651
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	2 269,280	2 271,075
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	103,633	103,293
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	102,148	102,171
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	122,276	122,521
21	FCP FINA 60	FINACORP	1 184,878	1 191,447
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	124,748	125,944
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	15,277	15,333
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	5 901,266	5 892,802
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	5 045,170	5 040,470
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	2,176	2,184
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	1,886	1,893
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	1,102	1,101
OPCVM DE DISTRIBUTION				
Dénomination		Gestionnaire	VL antérieure	Dernière VL
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>				
29	SANADETT SICAV	AFC	106,616	106,628
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	102,914	102,923
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	104,206	104,217
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	101,180	101,191
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	102,017	102,028
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	105,514	105,523
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	102,557	102,569
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	102,131	102,142
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	102,715	102,726
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	104,155	104,164
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	100,533	100,543
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	102,685	102,696
41	FINA O SICAV	FINACORP	102,689	102,698
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	105,404	105,415
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	104,193	104,203
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	102,039	102,047
45	SICAV RENDEMENT	SBT	101,236	101,246
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	103,247	103,257
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	101,094	101,105
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	102,211	102,221
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	103,156	103,164
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	101,032	101,075
51	AL HIFADH SICAV	TSI	102,344	102,354
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	103,474	103,483
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	100,924	100,934

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>				
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	10,376	10,377
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	101,629	101,638
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	102,193	102,202
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</i>				
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	99,808	99,877
<i>SICAV MIXTES</i>				
58	ARABIA SICAV	AFC	66,926	67,329
59	ATTLJARI VALEURS SICAV	ATTLJARI GESTION	149,236	149,154
60	ATTLJARI PLACEMENTS SICAV	ATTLJARI GESTION	1 484,787	1 483,821
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	108,177	108,365
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	106,833	106,922
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	85,614	85,987
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	16,643	16,651
65	SICAV CROISSANCE	SBT	270,668	271,090
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	36,071	36,453
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	2 334,893	2 338,256
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	75,839	76,162
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	56,403	56,593
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	100,328	100,500
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	110,421	110,747
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	99,451	99,996
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>				
73	FCP IRADETT 20	AFC	11,301	11,311
74	FCP IRADETT 50	AFC	12,002	12,033
75	FCP IRADETT 100	AFC	14,828	14,879
76	FCP IRADETT CEA	AFC	14,372	14,441
77	ATTLJARI FCP CEA	ATTLJARI GESTION	11,898	11,895
78	ATTLJARI FCP DYNAMIQUE	ATTLJARI GESTION	10,734	10,752
79	ATTLJARI FCP HARMONIE	ATTLJARI GESTION	10,475	10,491
80	ATTLJARI FCP SERENITE	ATTLJARI GESTION	10,592	10,595
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	126,547	127,109
82	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	126,623	126,825
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	10,237	10,247
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	102,083	102,124
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	19,852	19,888
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	78,391	78,699
87	FCP AFEK CEA	TSI	79,475	79,860
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	97,087	97,235
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	94,064	94,077
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	99,072	99,058
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	99,348	99,368
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>				
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	95,530	95,438
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	101,489	101,537
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	128,330	128,302
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	10,578	10,593
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	115,844	116,235
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	116,609	116,746
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	102,929	102,837
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	98,115	97,973
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	181,892	181,290
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	161,261	161,028
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	141,558	141,576
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	9 871,046	9 859,670
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	19,668	19,523
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	132,187	131,918
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	1 500,463	1 499,149
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	107,449	107,264
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	87,825	87,666
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	113,560	113,480
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	9 035,258	9 027,421
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	9,502	9,521
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>				
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	9,300	9,271

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 30 JUIN 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 avril 2012 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 juin 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, , ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 juin 2013, ainsi que des résultats de ses opérations et des

variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,30% de l'actif total au 30 juin 2013. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Le commissaire aux comptes :
P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI, *Managing Partner*
Tunis, le 29 juillet 2013

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 006 738	2 203 154	1 907 575
	- Actions et droits rattachés		2 006 738	2 203 154	1 892 021
	- Titres OPCVM		-	-	15 554
	Placements monétaires et disponibilités :		424 024	445 846	448 795
	- Placements à terme		-	8 043	-
	- Disponibilités		424 024	437 803	448 795
	Débiteurs divers		99 847	62 368	24 930
	TOTAL ACTIF		2 530 609	2 711 368	2 381 300
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.2	8 447	10 232	9 426
	Autres créditeurs divers	3.3	16 477	15 345	13 943
	Total passif		24 924	25 577	23 369
ACTIF NET	Capital		2 516 605	2 700 255	2 348 582
	Capital en nominal :	3.4	2 903 700	2 785 600	2 676 200
	- Capital début de période		2 676 200	2 875 400	2 875 400
	- Emission en nominal		246 500	746 700	880 800
	- Rachat en nominal		-19 000	-836 500	-1 080 000
	Sommes non distribuables :	3.5	-387 094	-85 345	-327 617
	- Des exercices antérieurs		-327 617	-268 696	-268 696
	- De l'exercice en cours		-59 477	183 351	-58 921
	Sommes distribuables :		-10 921	-14 464	9 348
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.6	-10 930	-14 465	9 346
	- Report à nouveau		9	1	2
	Actif net		2 505 685	2 685 791	2 357 931
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 530 609	2 711 368	2 381 300

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)

Notes	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/01 au 30/06/2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
-------	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Revenus du portefeuille-titres :	4.1	27 179	27 179	23 243	23 243	87 199
- Dividendes		22 154	22 154	23 243	23 243	79 871
- Revenus des titres OPCVM		5 025	5 025	-	-	7 328
Revenus des placements à terme	4.2	3 095	3 172	1 858	4 587	8 904
Total des revenus des placements		30 274	30 351	25 101	27 830	96 103
Charges de gestion des placements	4.3	-8 447	-17 068	-10 232	-19 608	-39 450
Revenus nets des placements		21 827	13 283	14 869	8 222	56 653
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 731	-23 306	-11 816	-23 545	-47 392
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		10 096	-10 023	3 053	-15 323	9 261
Régularisation du résultat d'exploitation		-951	-907	1 860	858	85
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		9 145	-10 930	4 913	-14 465	9 346
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		951	907	-1 860	-858	-85
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-132 664	-71 668	129 945	285 424	-4 202
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		15 774	45 891	-12 969	-92 165	-61 335
Frais de négociation		-1 880	-2 291	-2 469	-4 856	-6 826
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		-118 770	-28 068	114 507	188 403	-72 363
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	-108 674	-38 091	117 560	173 080	-63 102

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

		Période du 01/04	Période du 01/01	Période du 01/04	Période du 01/01	Exercice clos le 31 décembre 2012
		au 30/06/2013	au 30/06/2013	au 30/06/2012	au 30/06/2012	
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	10 096	-10 023	3 053	-15 323	9 261
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-132 664	-71 668	129 945	285 424	-4 202
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	15 774	45 891	-12 969	-92 165	-61 335
	Frais de négociation	-1 880	-2 291	-2 469	-4 856	-6 826
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-9 339	-9 339	-23 808	-23 808	-23 808
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :					
	- Capital	246 500	246 500	199 900	746 700	880 800
	- Régularisation des sommes non distribuables	-33 631	-33 631	287	-47 419	-45 862
	- Régularisation des sommes distribuables	-1 055	-1 055	-6 451	-3 996	-3 027
	Rachats :					
	- Capital	-10 100	-19 000	-415 800	-836 500	-1 080 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	1 443	2 222	5 710	42 367	59 304
	- Régularisation des sommes distribuables	105	148	7 267	4 854	3 112
	VARIATION DE L'ACTIF NET	85 249	147 754	-115 335	55 278	-272 583
ACTIF NET	En début de période	2 420 436	2 357 931	2 801 127	2 630 514	2 630 514
	En fin de période	2 505 685	2 505 685	2 685 792	2 685 792	2 357 931
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	26 673	26 762	30 015	28 754	28 754
	En fin de période	29 037	29 037	27 856	27 856	26 762
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	90,744	88,107	93,324	91,483	91,483
	En fin de période	86,292	86,292	96,416	96,416	88,107
	TAUX DE RENDEMENT	-4,52%	-1,12%	4,20%	6,30%	-2,79%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 2^{ème} TRIMESTRE 2013

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Noura 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES BASES DE MESURE ET PRINCIPES

COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 juin 2013, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/06/2013	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 341 318	2 006 178	-335 140	80,065	-
- ARTES	23 000	205 629	179 262	-26 367	7,154	0,060
- ARTES NG J01012013	4 600	35 190	32 890	-2 300	1,313	0,012
- ATL	20 000	72 565	62 200	-10 365	2,482	0,080
- ATL NSG J010113	3 296	12 387	9 360	-3 027	0,374	0,013
- ATTIJ BANK	4 000	69 707	69 636	-71	2,779	0,010
- BNA	18 850	230 975	168 613	-62 362	6,729	0,059
- BTE (ADP)	8 000	228 552	212 080	-16 472	8,464	0,800
- CARTAGECEMENT	45 000	166 650	169 785	3 135	6,776	0,031
- CIL	1 939	28 833	27 600	-1 233	1,101	0,039
- CIMBIZ	10 000	115 000	54 600	-60 400	2,179	0,023
- ESSOUKNA	4 000	21 686	36 736	15 050	1,466	0,111
- EURO-CYCLE	2 828	31 674	32 013	339	1,278	0,052
- HANNIBAL LEASE (NS)	576	5 472	5 472	-	0,218	0,010
- LANDOR	3 692	27 690	33 158	5 468	1,323	0,079
- ENNAKL	14 000	157 299	139 006	-18 293	5,548	0,047

- NEWBODYLINE	585	4 973	4 955	-18	0,198	0,015
- ONETECHHOLDING (AA)	15 500	100 750	102 099	1 349	4,075	0,029
- POULINA	25 000	219 187	152 525	-66 662	6,087	0,014
- SFBT	10 000	101 469	131 420	29 951	5,245	0,013
- SOMOCER	10 223	38 729	31 916	-6 813	1,274	0,037
- SOPAT	13 750	57 150	32 835	-24 315	1,310	0,106
- SOTUVER	10 000	72 043	78 040	5 997	3,115	0,057
- TELENET HOLDING	25 000	234 120	162 000	-72 120	6,465	0,227
- TPR	5 000	24 450	23 665	-785	0,944	0,011
- TUNISRE	8 000	79 138	54 312	-24 826	2,168	0,053
Droits :		798	560	-238	0,022	0,140
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,062
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,050
- TPRDA13	5 000	550	500	-50	0,020	0,028
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		2 342 116	2 006 738	-335 378	80,087	-

NOTE N°3.2 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 153	9 939	9 129
Dépositaire (BNA)	294	293	297
Total en Dinars	8 447	10 232	9 426

NOTE N°3.3 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Commissaire aux comptes	4 443	4 456	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	178	224	194
Rachat en bourse	-	-	-
Autres (*)	11 856	10 666	4 789
Total en Dinars	16 477	15 345	13 943

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.4 : CAPITAL

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Capital début de période :			
- Montant	2 676 200	2 875 400	2 875 400
- Nombre de titres	26 762	28 754	28 754
- Nombre d'actionnaires	145	150	150
Souscriptions réalisées :			
- Montant	246 500	746 700	880 000
- Nombre de titres	2 465	7 467	8 800
Rachats effectués :			
- Montant	-19 000	-836 500	-1 080 000
- Nombre de titres	190	8 365	10 800
Capital fin de période :			
- Montant	2 903 700	2 785 600	2 676 200
- Nombre de titres	29 037	27 856	26 762
- Nombre d'actionnaires	143	147	145

NOTE N°3.5 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-327 617	-268 696	-268 696
- Résultat non distribuable exercice clos	-268 696	-110 926	-110 926
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-45 862	-427 815	-427 815
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	59 304	429 750	429 750
- Résultat non distribuable de la période Antérieure	-72 363	-159 705	-159 705
Sommes non distribuables de la période en cours :	-59 477	183 351	-58 921
- Résultat non distribuable de la période en cours	-28 068	188 403	-72 363
- Emission en primes d'émission de la période en cours	-33 631	-47 419	-45 862
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	2 222	42 367	59 304
Total en Dinars	-387 094	-85 345	-327 617

NOTE N°3.6 : SOMMES DISTRIBUABLES

	30 juin 2013	30 juin 2012	31 décembre 2012
Résultat d'exploitation	-10 023	-15 323	9 261
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-1 055	-3 996	- 3 027
Régularisation lors des rachats d'actions	147	4 854	3 112
Total en Dinars	-10 930	-14 465	9 346

NOTES N°4 RELATIVES AU RESULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
Dividendes des actions	22 154	15 915	79 871
Revenus des titres OPCVM	5 025	7 328	7 328
Total en Dinars	27 179	23 243	87 199

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
Intérêts/Compte BNA	3 095	1 858	8 904
Total en Dinars	3 095	1 858	8 904

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
Rémunération du Gestionnaire	8 153	9 939	38 270
Rémunération du Dépositaire	294	293	1 180
Total en Dinars	8 447	10 232	39 450

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
Primes et indemnités	4 488	4 475	18 000
Jetons de présence	3 383	3 342	13 500
Redevance CMF	582	710	2 734

Honoraires	2 234	2 228	8 960
Autres	1 044	1 061	4 198
Total en Dinars	11 731	11 816	47 392

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
Résultat d'exploitation	10 096	3 053	9 261
Résultat non distribuable (*)	-118 770	114 507	-72 363
Total en Dinars	-108 674	117 560	-63 102

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2012	Exercice clos le 31 décembre 2012
Variation des plus ou moins-values potentielles	-132 664	129 945	-4 202
Plus ou moins-values réalisées	15 774	-12 969	-61 335
Frais de négociation	-1 880	-2 469	-6 826
Total en Dinars	-118 770	114 507	-72 363

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration réuni le 08 mars 2012 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier avril au 30 juin 2013.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers:

Nous avons audité les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier avril au 30 juin 2013, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total net bilan de **1 463 166 DT**, un actif net de **1 447 864 DT** et un résultat trimestriel déficitaire de **41 184 DT**. L'établissement des états financiers sincères conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur relève de la responsabilité du conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes:

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers :

A notre avis, les états financiers trimestriels de la société «**SICAV L'INVESTISSEUR**», pour la période allant du premier avril au 30 juin 2013, tels qu'annexés au présent rapport, sont sincères et réguliers et donnent pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière à cette date, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La Société Tunisienne de Banque « STB » détient 30 % du capital de la société « SICAV L'INVESTISSEUR » qui détient de son côté 400 actions de la dite banque Cette situation constitue un cas de participation croisée qui n'est pas en conformité avec les dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales, qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

5. Vérifications et informations spécifiques :

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

Tunis, le 22 Juillet 2013

**Le Commissaire aux Comptes
Salah DHIBI**

BILAN
Arrêté au 30/06/2013
(en dinars tunisiens)

Actif	NOTE	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
Portefeuille-titres	AC 1	1 098 860	1 254 094	1 117 398
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		873 547	1 092 862	952 631
Obligation et valeurs assimilées		225 313	161 232	164 767
Autres valeurs				
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	362 128	340 301	384 190
Placements monétaires		200 974	273 047	206 544
Disponibilités		161 154	67 254	177 646
Créances d'exploitation	AC 3	2 178	5 484	-
TOTAL ACTIF		1 463 166	1 599 879	1 501 588
PASSIF		15 302	14 262	14 770
Opérateurs Crédeurs	PA 1	15 302	14 262	14 770
TOTAL PASSIF		15 302	14 262	14 770
ACTIF NET		1 447 864	1 585 617	1 486 818
Capital	CP 1	1 431 185	1 567 095	1 458 960
Sommes Distribuables	CP 2	16 679	18 522	27 858
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	4	4
Sommes distribuables de la période		16 678	18 517	27 854
ACTIF NET		1 447 864	1 585 617	1 486 818
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 463 166	1 599 879	1 501 588

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/06/2013
(en dinars tunisiens)

	NOTE	Période du 01/04 au 30/06/13	Période du 01/01 au 30/06/13	Période du 01/04 au 30/06/12	Période du 01/01 au 30/06/12	Période du 01/01 au 31/12/12
Revenus du portefeuille – titres	PR 1	17 168	19 413	18 887	21 009	33 001
Dividendes		14 301	14 301	16 953	16 953	25 410
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 867	5 112	1 934	4 056	7 591
Revenus des placements monétaires	PR 2	3 293	4 656	2 585	5 619	11 364
Total des revenus des placements		20 461	24 069	21 472	26 628	44 365
Charges de gestion des placements	CH 1	-3 654	-7 356	-4 062	-8 007	-15 854
Revenu net des placements		16 807	16 713	17 410	18 621	28 511
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges		-47	-47	-	-	-
Résultat d'exploitation		16 760	16 666	17 410	18 621	28 511
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	13	13	-104	-104	-657
Sommes distribuables de la période		16 773	16 679	17 306	18 517	27 854
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-13	-13	104	104	657
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/ titres		-81 195	-76 970	1 431	48 594	-118 686
Plus ou moins valeurs réalisées /cession des titres		23 360	45 179	3 178	3 434	102 232
Frais de négociation		-109	-323	-555	-563	-1 081
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-41 184	-15 448	21 464	70 086	10 976

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/06/2013
(en dinars tunisiens)

	Période du 01/04 au 30/06/13	Période du 01/01 au 30/06/13	Période* du 01/04 au 30/06/12	Période* du 01/01 au 30/06/12	Période* du 01/01 au 31/12/12
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-41 184	-15 448	21 464	70 086	10 976
Résultat d'exploitation	16 760	16 666	17 410	18 621	28 511
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles / titres	-81 195	-76 970	1 431	48 594	-118 686
Plus ou moins valeurs réalisées / cession des titres	23 360	45 179	3 178	3 434	102 232
Frais de négociation	-109	-323	-555	-563	-1 081
Distribution de dividendes	-27 858	-27 858	-28 829	-28 829	-28 829
Transactions sur le capital	4 352	4 352	-24 636	-26 727	-66 416
a- Souscriptions	4 352	4 352	5 163	5 163	42 137
Capital	4 483	4 483	4 865*	4 865*	40 259*
Régularisation des sommes non distribuables	-144	-144	293*	293*	1 258*
Régularisation des sommes distribuables	13	13	5	5	620
b- Rachats			-29 799	-31 890	-108 553
Capital			-28 252*	-30 292*	-101 315*
Régularisation des sommes non distribuables			-1 476*	-1 489*	-5 961*
Régularisation des sommes distribuables			-71	-109	-1 277
Variation de l'actif net	-64 690	-38 954	-32 001	14 530	-84 269
Actif net					
en début de période	1 512 554	1 486 818	1 617 618	1 571 087	1 571 087
en fin de période	1 447 864	1 447 864	1 585 617	1 585 617	1 486 818
Nombre d'actions					
en début de période	18 874	18 874	19 626	19 652	19 652
en fin de période	18 932	18 932	19 328	19 328	18 874
VALEUR LIQUIDATIVE	76,477	76,477	82,037	82,037	78,776
Taux de rendement de la période	-2,73%	-1,04%	1,31%	4,45%	0,37%

*Retraités pour les besoins de la comparaison

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2013
(en dinars Tunisiens)

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion du portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2013, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les éléments inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte du portefeuille actions

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats sont imputés en capital.

En principe, les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché les plus probables. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les titres des créances négociables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur ces titres de créances et assimilés sont pris en compte en résultat dès qu'ils sont courus. Les échéances sont imputées au débit des comptes des intérêts courus au jour et au crédit des revenus d'obligations et assimilés.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur réévaluée du Portefeuille des titres considérés comme valeur actuelle des stocks de valeurs mobilières. En principe, les cours de réévaluation sont :

- Pour les valeurs cotées durant les dernières séances boursières précédant la date d'évaluation, le cours boursier moyen pondéré ;
- Pour les valeurs qui n'ont pas été cotées durant les dernières séances boursières la réévaluation est faite sur la base du dernier cours boursier ajusté pour tenir compte de tout événement de nature à agir sur le cours de cette valeur et/ou le cas échéant de la valeur mathématique ou intrinsèque des actions possédées ;
- Pour les obligations, l'évaluation tient compte aussi bien du capital que des intérêts courus. L'évaluation du principal est faite sur la base d'un coût moyen pondéré ou d'un cours ajusté pour les obligations n'ayant pas enregistrées des transactions le jour d'arrêté. Ces différences d'estimation ne sont pas lissées sur la période de détention ;
- Pour les OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente (en principe, du jour de l'arrêté comptable).

3-5 : Etablissement dépositaire

Ce compte enregistre les mouvements en numéraire reçus par le dépositaire qui, par convention se charge à la fois de la gestion des titres possédés par la SICAV et d'autre part, centralise pour le compte de cette dernière et suit l'exécution des opérations d'achats et de ventes de valeurs mobilières.

3-6 : Les frais de gestion

Les frais de gestion sont à attribuer au dépositaire, au réseau des agences et au gestionnaire suivant un contrat forfaitaire respectivement à raison de 0,1%,0,1%,0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement, et ce, à partir du 01/11/2002. Ces frais sont les seuls frais de gestion supportés par la SICAV.

3-7 : Valeur liquidative

La valeur liquidative est obtenue par l'actualisation des éléments d'actif au cours du jour comme si le marché était parfait et que les différents cours ne changeraient pas en fonction des quantités offertes et des intentions de vente.

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS :**N1- NOTES LIEES AU BILAN****ACTIF****AC 1- Portefeuille-titres****Actions, valeurs assimilées et droits rattachés**

Actions	30-06-2013	30-06-2012	31-12-2012
Actions et droits rattachés	954 036	994 400	1 021 449
Différence d'estimation sur actions	-145 794	98 462	-68 818
Actions sicav	65 299	-	-
Différence d'estimation sur actions sicav	6	-	-
Total	873 547	1 092 862	952 631

Obligations et valeurs assimilées

Obligations	30-06-2013	30-06-2012	31-12-2012
Obligations	223 320	159 990	159 990
Intérêts courus	1 993	1 242	4 777
Total	225 313	161 232	164 767

AC 2- Placements monétaires et disponibilités**Placements monétaires**

BTCT	30-06-2013	30-06-2012	31-12-2012
BTCT	-	280 000	210 000
BTCT, intérêts précomptés	-	-9 092	-6 605
Intérêts courus	-	2 139	3 149
Compte à terme	200 000	-	-
Intérêts courus / Compte à terme	974	-	-
Total	200 974	273 047	206 544

Disponibilités

Disponibilités	30-06-2013	30-06-2012	31-12-2012
Avoirs en Banque	161 154	49 263	177 646
Sommes à l'encaissement	-	17 991	-
Total	161 154	67 254	177 646

AC 3- Créances d'exploitation

Autres créances	30-06-2013	30-06-2012	31-12-2012
Dividendes à recevoir	2 178	5 484	-
Total	2 178	5 484	-

PASSIF**PA 1- Opérateurs créditeurs**

Opérateurs créditeurs	30-06-2013	30-06-2012	31-12-2012
Gestionnaire	2 349	2 454	2 414
Commission réseau	12 414	10 894	11 678
commissions dépositaire	539	914	678
Total	15 302	14 262	14 770

CAPITAL**CP 1- Capital**

Situation nette	30-06-2013	30-06-2012*	31-12-2012*
capital social	1 458 960	1 542 254*	1 542 254*
Souscriptions	4 483	4 865*	40 259*
Rachats	-	-30 292*	-101 315*
Frais de négociation	-323	-563	-1 081
VDE/ actions	-145 794	98 462	-68 818
VDE/ OPCVM	6	-	-
Plus value/ actions	51 417	28 787	145 478
Moins value/ actions	-6 238	-24 309	-42 201
Moins value/ OPCVM	-	-1 045	-1 045
+/- val/report OPCVM	-	-255	-255
+/- val/report actions	68 818	-49 615	-49 615
+/- val/report obligation	-	2	2
Sous-total 1	1 431 329	1 568 291	1 463 663
Régularisation SND (souscription)	-144	293*	1 258*
Régularisation SND (rachats)	-	-1 489*	-5 961*
Sous-total 2	-144	-1 196	-4 703
Capital	1 431 185	1 567 095	1 458 960

*Les soldes des situations au 30/06/2012 et 31/12/2012 ont été retraités pour le besoin de la comparaison.

CP2- Sommes Distribuables**Sommes distribuables des exercices antérieures**

Sommes distribuables des exercices antérieures	30-06-2013	30-06-2012	31-12-2012
RAN sur arrondis de coupons	1	4	4
Total	1	4	4

Sommes distribuables de la période

Sommes distribuables de la période	30-06-2013	30-06-2012	31-12-2012
Sommes distribuables	16 678	18 517	27 854
Total	16 678	18 517	27 854

Total Actif net	1 447 864	1 585 617	1 486 818
capital	1 431 185	1 567 095	1 458 960
sommes distribuables	16 679	18 522	27 858

N2-Notes liées au compte de résultat**PR 1- Revenus du portefeuille - titres****Dividendes**

Dividendes	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/01 au 30/06/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Revenus des actions	14 301	14 301	14 657	14 657	23 114
Revenus OPCVM	-	-	2 296	2 296	2 296
Dividendes	14 301	14 301	16 953	16 953	25 410

Revenus des obligations et valeurs assimilées

Revenus des obligations et valeurs assimilées	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/01 au 30/06/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	-3 421	1 994	-5 170	1 242	4 777
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Report)	-	-4 777	-	-6 257	-6 257
Revenus des obligations et valeurs assimilées (Réalisé)	6 855	7 895	7 104	9 071	9 071
Revenus intercalaires des obligations et valeurs assimilées (Potentiel)	-567	-	-	-	-
Total	2 867	5 112	1 934	4 056	7 591

PR 2- Revenus des placements monétaires

Revenus des placements monétaires	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/01 au 30/06/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Revenus bons de trésor (Potentiel)	-4 512	-	-6 836	2 139	3 149
Revenus bons de trésor (Report)	-	-3 149	-	-5 941	-5 941
Revenus bons de trésor (Réalisé)	5 284	5 284	9 421	9 421	11 410
Revenus compte à terme (Potentiel)	974	974	-	-	-
Intérêts sur comptes de dépôts	1 547	1 547	-	-	2 746
Total	3 293	4 656	2 585	5 619	11 364

PR 3- Régularisation du résultat d'exploitation

Comptes de régularisation	Période du 01/04 au 30/06/2013	Période du 01/01 au 30/06/2013	Période du 01/04 au 30/06/2012	Période du 01/01 au 30/06/2012	Période du 01/01 au 31/12/2012
Régularisation SD exercice en cours (souscription)	13	13	5	5	620
Régularisation SD exercice en cours (rachats)	-	-	-109	-109	-1 277
Total	13	13	-104	-104	-657

CH 1 Charges de gestion des placements

Charges	Période du 01/04 au 30/06/201 3	Période du 01/01 au 30/06/201 3	Période du 01/04 au 30/06/201 2	Période du 01/01 au 30/06/201 2	Période du 01/01 au 31/12/2012
Rémunération du Gestionnaire	2 922	5 884	3 248	6 405	12 684
Rémunération de réseau	366	736	407	801	1 585
Rémunération du dépositaire	366	736	407	801	1 585
Total	3 654	7 356	4 062	8 007	15 854

NOTE 3 / NOTE SUR LE PORTEFEUILLE TITRESLe solde de ce poste s'élève au 30 juin 2013 à **1 098 860 DT** et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 30-06-2013	% de l'actif net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 019 334,548	873 546,995	60,333%
Actions et droits rattachés		954 036,198	808 242,145	55,823%
AMS	7 750	81 395,630	61 457,500	4,245%
ARTES	3 250	25 387,750	25 330,500	1,750%
ARTES NG	650	4 722,250	4 608,500	0,318%
ASSAD	2008	6 152,347	16 782,864	1,159%
ATB	5 000	26 785,051	22 495,000	1,554%
ATL	6 035	12 749,609	18 768,850	1,296%
ATL AN	3 344	9 471,044	9 496,960	0,656%
ATTIJARI BANK	3 042	53 979,100	52 958,178	3,658%
BTE (ADP)	1 650	48 945,000	43 741,500	3,021%
CARTHAGE CEMENT	13 884	43 454,322	52 384,332	3,618%
CIMENTS DE BIZERTE	651	4 649,116	3 554,460	0,245%
ALKIMIA	1 200	52 437,279	45 120,000	3,116%
ENNAKL AUTOMOBILES	4 274	48 197,800	42 436,546	2,931%
ESSOUKNA	1 600	6 985,600	14 694,400	1,015%
GIF-FILTER	8 000	60 772,000	37 192,000	2,569%
MONOPRIX	1 560	47 005,000	42 556,800	2,939%
NEW BODY LINE	290	2 465,000	2 456,590	0,170%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000,000	26 348,000	1,820%
SIPHAT	3 450	79 948,000	30 049,500	2,075%
SITS	280	866,720	810,600	0,056%
SOTRAPIL	2 376	65 027,819	28 630,800	1,977%
SPDIT-SICAF	5 208	33 389,864	36 758,064	2,539%
STB	400	6 782,000	2 330,800	0,161%
TPR	10 125	36 899,717	47 921,625	3,310%
TUNIS RE	1 060	9 895,427	7 196,340	0,497%
TUNISAIR	9 152	26 017,393	11 723,712	0,810%
TUNISIE LAIT	11 000	49 870,000	39 182,000	2,706%
EL WIFACK LEASING	4 422	63 389,622	62 093,724	4,289%
EL WIFACK LEASING NS 1/3	1 474	20 395,738	19 162,000	1,323%
OPCVM				
SICAV L'EPARGNANT	650	65 298,350	65 304,850	4,510%
Obligations		223 320,000	225 313,490	15,562%
AIL 2009-1	500	10 000,000	10 180,931	0,703%
ATL 2013-1	1 000	100 000,000	101 028,384	6,978%
BNA 2009 SUB	1 000	73 320,000	74 048,942	5,114%
HL F 2010/1	1 000	40 000,000	40 055,233	2,767%
TOTAL		1 242 654,548	1 098 860,485	75,895%

NOTE 4 / NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours du deuxième trimestre 2013 se détaillent comme suit :

Capital au 31-03-2013

Montant	1 484 790
---------	-----------

Nombre de titres	18 874
------------------	--------

Nombre d'actionnaires	49
-----------------------	----

Souscriptions réalisées

Montant	4 483
---------	-------

Nombre de titres émis	58
-----------------------	----

Nombre d'actionnaires entrants	-
--------------------------------	---

Rachats effectués

Montant	
---------	--

Nombre de titres rachetés	
---------------------------	--

Nombre d'actionnaires sortants	
--------------------------------	--

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-81 195
--	---------

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	23 360
--	--------

Frais de négociation	-109
----------------------	------

Régularisation des sommes non distribuables	-144
---	------

Capital au 30-06-2013

Montant	1 431 185
---------	-----------

Nombre de titres	18 932
------------------	--------

Nombre d'actionnaires	49
-----------------------	----

NOTE 5 / Contrôle des ratios réglementaires

Référence article 29 § 2 & 3 du code des organismes de placements collectif

NIVEAU REGLEMENTAIRE		Réalisé	Observations
Ratio d'emploi en Valeurs mobilières	= 80%	75,10%	Non conforme
Ratio d'emploi en actions, obligations, BTA et OPCVM	Min = 50%		
	Max = 80%		
	Portefeuille / Actif > 50%	75,10%	Conforme
Ratio de liquidité et de quasi liquidité	= 20%	24,75%	Non conforme
Ratio OPCVM	Max = 5% AN	4,51%	Conforme
Ratio par émetteur	Max = 10%		Conforme
Capital minimum	Min = 1 000 000 DT		
	Capital actuel = 1 431 185 DT		Conforme

** La société « sicav l'investisseur » emploi 24,75% de son actif en liquidité et cela constitue un dépassement du seuil de 20% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif et fixé par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15,29,35,36 et 37 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N°2001-83 du 24 Juillet 2001*

SICAV PROSPERITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2013

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société « **SICAV PROSPERITY** » et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société « **SICAV PROSPERITY** » arrêtés au 30/06/2013 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 30/06/2013, annexés au présent rapport, font apparaitre un total actif de 1 308 446,224 DT, un actif net de 1 300 605,179 DT et une valeur liquidative de 109,120 DT Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/06/2013, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société « **SICAV PROSPERITY** », ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société « **SICAV PROSPERITY** » au 30/06/2013.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au 30/06/2013, la « BIAT » est actionnaire à plus de 10 % dans la société « SICAV PROSPERITY » et que celle-ci détient des actions « BIAT » dans son portefeuille au 30/06/2013, dans le cadre de ses activités de placement. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales et devrait être régularisée.

Tunis, le 26 Juillet 2013

Le commissaire aux comptes
Auditing & Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	1,039,315.196	1,170,747.885	1,075,798.629
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		427,904.380	443,892.270	369,680.976
AC1-B	OBLIGATIONS		155,823.600	182,222.400	163,710.400
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		407,455.533	489,804.866	492,425.156
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		48,131.683	54,828.349	49,982.097
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	265,316.896	394,235.072	356,183.788
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		263,460.363	393,502.795	355,579.833
AC2-B	DISPONIBILITES		1,856.533	732.277	603.955
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	3,814.132	240.002	0.000
AC3-A	DIVIDENDES A RECEVOIR		968.000	240.000	0.000
AC3-B	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		2,846.132	0.002	
TOTAL ACTIF			1,308,446.224	1,565,222.959	1,431,982.417
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	533.891	642.288	602.192
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	7,307.154	5,630.493	13,941.327
TOTAL PASSIF			7,841.045	6,272.781	14,543.519
ACTIF NET			1,300,605.179	1,558,950.178	1,417,438.898
CP1	CAPITAL	CP1	1,279,469.031	1,543,079.798	1,387,128.635
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	21,136.148	15,870.380	30,310.263
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		4.347	10.495	9.704
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		21,729.984	15,155.458	31,451.142
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-598.183	704.427	-1,150.583
ACTIF NET			1,300,605.179	1,558,950.178	1,417,438.898
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1,308,446.224	1,565,222.959	1,431,982.417

SICAV PROSPERITY

		Période du	Période du	Période du	Période du		
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/04/2013	01/01/2013	01/04/2012	01/01/2012	31/12/2012
			au	au	au	au	
			30/06/2013	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2012	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	17,475.351	25,189.129	11,593.749	18,972.838	38,080.877
PR1-A	DIVIDENDES		8,662.800	8,662.800	2,834.550	2,834.550	6,453.850
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS		2,006.400	3,926.000	1,742.400	3,492.400	7,130.800
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5,708.087	11,502.265	5,857.908	11,412.104	23,256.654
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS		1,098.064	1,098.064	1,158.891	1,233.784	1,239.573
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2,010.943	4,788.165	2,874.600	5,445.099	11,371.284
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		2,010.943	4,788.165	2,874.600	5,445.099	11,371.284
REVENUS DES PLACEMENTS			19,486.294	29,977.294	14,468.349	24,417.937	49,452.161
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1,672.822	-3,413.119	-1,909.275	-3,679.916	-7,447.048
REVENU NET DES PLACEMENTS			17,813.472	26,564.175	12,559.074	20,738.021	42,005.113
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-2,562.696	-4,834.191	-2,748.632	-5,582.563	-10,553.971
RESULTAT D'EXPLOITATION			15,250.776	21,729.984	9,810.442	15,155.458	31,451.142
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-358.490	-598.183	645.099	704.427	-1,150.583
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			14,892.286	21,131.801	10455.541 (*)	15859.885 (*)	30300.559(*)
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		358.490	598.183	-645.099	-704.427	1,150.583
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		14,211.947	4,034.933	5,735.370	10,332.576	-39,541.948
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-48,433.527	-31,386.221	3,379.716	3,378.261	14,437.552
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION		-678.637	-827.569	-16.682	-16.682	-142.212
RESULTAT NET DE LA PERIODE			-19,649.441	-6,448.873	18,908.846	28,849.613	6,204.534

(*): Retraité pour des besoins de comparabilité

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2013 AU 30-06-2013

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	31/12/2012
	01/04/2013	01/01/2013	01/04/2012	01/01/2012	
	au	au	au	au	
	30/06/2013	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2012	
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-19,649.441	-6,448.873	18,908.846	28,849.613	6,204.534
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	15,250.776	21,729.984	9,810.442	15,155.458	31,451.142
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	14,211.947	4,034.933	5,735.370	10,332.576	-39,541.948
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	-48,433.527	-31,386.221	3,379.716	3,378.261	14,437.552
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-678.637	-827.569	-16.682	-16.682	-142.212
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-30,042.306	-30,042.306	-31,067.706	-31,067.706	-31,067.706
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-15,355.916	-80,342.540	119,369.103	210,613.666	91,747.465
SOUSCRIPTIONS	52,524.978	52,524.978	120,630.374	216,968.262	236,145.792
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	46,700.000	46,700.000	105,400.000	190,200.000	207,200.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)	4,444.225	4,444.225	14,152.476	23,566.535	25,364.878
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	1,115.774	1,115.774	422.409	2,477.763	2,477.893
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (S)	264.979	264.979	655.489	723.964	1,103.021
RACHATS	-67,880.894	-132,867.518	-1,261.271	-6,354.596	-144,398.327
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-63,100.000	-120,700.000	-1,100.000	-5,600.000	-125,800.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)	-4,157.195	-9,924.972	-150.873	-625.982	-16,234.725
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-0.230	-1,379.384	-0.008	-109.077	-109.998
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	-623.469	-863.162	-10.390	-19.537	-2,253.604
VARIATION DE L'ACTIF NET	-65,047.663	-116,833.719	107,210.243	208,395.573	66,884.293
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1,365,652.842	1,417,438.898	1,451,739.935	1,350,554.605	1,350,554.605
AN4-B FIN DE PERIODE	1,300,605.179	1,300,605.179	1,558,950.178	1,558,950.178	1,417,438.898
AN5 NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	12,083	12,659	12,648	11,845	11,845
AN5-B FIN DE PERIODE	11,919	11,919	13,691	13,691	12,659
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	113.022	111.970	114.780	114.018	114.018
B- FIN DE PERIODE	109.120	109.120	113.866	113.866	111.970
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-5.35%	-0.82%	5.23%	4.01%	0.33%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV PROSPERITY
PERIODE DU 01/01/2013 AU 30/06/2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.06.2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30.06.2013 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30.06.2013	% de L'ACTIF NET
Actions et droits rattachés	51.017	383.840,653	427.904,380	32,90
ADWYA	2.040	9.626,080	15.734,520	1,21
ARTES	2.000	14.237,500	15.588,000	1,20
ARTES NG	250	1.912,500	1.772,500	0,14
ASSAD	2.500	19.382,520	20.895,000	1,61
ASSURANCES SALIM	1.000	15.000,000	25.291,000	1,94
ATL AN	56	208,000	159,040	0,01
ATTIJARI LEASING	600	21.755,000	20.196,000	1,55
BIAT	300	19.691,520	20.028,000	1,54
BT	1.000	8.780,000	9.237,000	0,71
BT DA (1/3)	1.000	3.100,000	3.000,000	0,23
CARTHAGE CEMENT	10.000	20.842,169	37.730,000	2,90
ESSOUKNA	2.500	24.542,200	22.960,000	1,77
MONOPRIX	1.500	24.845,000	40.920,000	3,15
ONE TECH HOLDING	3.000	19.500,000	19.761,000	1,52
SFBT	2.700	36.252,360	35.483,400	2,73
SFBT DA (1/19)	12	8,760	9,480	0,00
SIMPAR	500	34.387,857	31.283,000	2,41
SOTUVER	3.000	25.743,530	23.412,000	1,80
SPDIT - SICAF	2.000	14.330,000	14.116,000	1,09
TELNET HOLDING	3.000	19.801,390	19.440,000	1,49
TUNISIE LEASING	318	7.531,620	8.008,830	0,62
TLS DA (3/80)	141	115,620	114,210	0,01
TPR	4.400	16.496,441	20.825,200	1,60
TPR DA (1/44)	4.400	484,000	440,000	0,03
TUNINVEST- SICAR	1.000	10.110,000	9.280,000	0,71
TUNIS RE	1.800	15.156,586	12.220,200	0,94
Obligations	2.500	154.000,000	155.823,600	11,98
ATB 2007/1(25 ANS)	1.500	114.000,000	114.567,600	8,81
HL 2009/2	1.000	40.000,000	41.256,000	3,17
Emprunts d'Etat	398	395.144,700	407.455,533	31,33

BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	139	139.203,500	148.176,428	11,39
BTA 5.25-03/2016	259	255.941,200	259.279,105	19,94
Autres valeurs (OPC)	367	51.621,486	48.131,683	3,70
Titres OPCVM	367	51.621,486	48.131,683	3,70
FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS	367	51.621,486	48.131,683	3,70
Total portefeuille titres	54.282	984.606,839	1.039.315,196	79,91

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **25.189,129 Dinars** au 30.06.2013, contre **18.972,838 Dinars** au 30.06.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	MONTANT au 30.06.2013	MONTANT au 30.06.2012
Dividendes	8.662,800	2.834,550
Revenus des obligations	3.926,000	3.492,400
Revenus des Emprunts d'Etat	11.502,265	11.412,104
Revenus des autres valeurs	1.098,064	1.233,784
Total	25.189,129	18.972,838

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités:

AC2-A. Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2013 à **263.460,363 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2013	% Actif net
BTC 52S-24/09/2013	209	206.325,705	206.643,333	15,89
BTC 52S-26/11/2013	52	50.818,574	51.010,133	3,92
BTC 52S-25/03/2014	6	5.766,199	5.806,897	0,45
Total	267	262.910,478	263.460,363	20,26

AC2-B. Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2013, à **1.856,533 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 30.06.2013, à **4.788,165 Dinars** contre **5.445,099 Dinars** au 30.06.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	MONTANT au 30.06.2013	MONTANT au 30.06.2012
Revenus des Bons du Trésor	4.788,165	5.445,099
Total	4.788,165	5.445,099

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30.06.2013, à **3.814,132 Dinars**, représentant les sommes à l'encaissement et les dividendes à recevoir.

PA- Note sur le Passif

Le solde de ce compte s'élève au 30.06.2013, à **7.841,045 Dinars** contre **6.272,781 Dinars** au 30.06.2012. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	Passif	Montant au 30.06.2013	Montant au 30.06.2012
PA1	Opérateurs créditeurs	533,891	642,288
PA2	Autres créditeurs divers ^(*)	7.307,154	5.630,493
	Total	7.841,045	6.272,781

(*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.06.2013, à **7.307,154 Dinars** et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30.06.2013
Etat, impôts et taxes	104.982
Redevance CMF	106,774
Sommes à régler	3.643,938
Provision pour charges à payer	3.451,460
Total	7.307,154

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les Charges de gestion des placements s'élèvent au 30.06.2013, à **3.413,119 Dinars** contre **3.679,916 Dinars** au 30.06.2012 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Charges de gestion des placements	30.06.2013	30.06.2012
Rémunération du gestionnaire	2.047,873	2.207,944
Rémunération du dépositaire	1.365,246	1.471,972
Total	3.413,119	3.679,916

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30.06.2013 à **4.834,191 Dinars**, contre **5.582,563 Dinars** au 30.06.2012 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	30.06.2013	30.06.2012
Redevance CMF	682,608	735,963
Impôts et Taxes	59,723	48,627
Charges Diverses	4.091,860	4.797,973
Total	4.834,191	5.582,563

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.06.2013 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2013 (en nominal)

- Montant : 1.265.900,000 Dinars
- Nombre de titres : 12.659
- Nombre d'actionnaires : 40

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 46.700,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 467

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 120.700,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 1.207

Capital au 30.06.2013 :1.279.469.031 Dinars

- Montant en nominal : 1.191.900,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 87.569,031 Dinars
- Nombres de titres : 11.919
- Nombre d'actionnaires : 38

CP2- Note sur les sommes distribuables:

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.06.2013 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de la période** : **21.729,984 Dinars**
- **Régularisation du résultat distribuables de la période** : **-598,183 Dinars**
- **Sommes distribuables des exercices antérieures** : **4,347 Dinars**

SOMMES DISTRIBUABLES : **21.136,148 Dinars**

4. AUTRES INFORMATIONS :

<u>4-1 Données par action</u>	<u>30.06.2013</u>	<u>30.06.2012</u>
• Revenus des placements	2,515	1,784
• Charges de gestion des placements	(0,286)	(0,269)
• Revenus net des placements	2,229	1,515
• Autres charges d'exploitation	(0,406)	(0,408)
• Résultat d'exploitation	1,823	1,107
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,050)	0,051
SOMMES DISTRIBUABLES	1,773	1,159
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,050	(0,051)
• Variation des +/- values potentielles/titres	0,339	0,755
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(2,633)	0,247
• Frais de négociation	(0,069)	(0,001)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(0,540)	2,108

<u>4-2 Ratios de gestion des placements</u>	<u>30.06.2012</u>	<u>30.06.2012</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,248%	0,249%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,351%	0,377%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1,579%	1,024%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY a été confiée, à compter du 1^{er} avril 2003, à la BIAT ASSET MANAGEMENT (Société de Gestion des OPCVM). Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,2 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2013

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2013

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 30/06/2013 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 30/06/2013, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de 13 689 776,880 DT, un actif net de 13 677 573,550 DT et une valeur liquidative de 102,165 DT. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/06/2013, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE** » au 30/06/2013.

Tunis, le 26 Juillet 2013

Le commissaire aux comptes
Auditing & Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	10,936,658.126	11,347,970.354	10,979,799.634
AC1-A	OBLIGATIONS		996,076.800	1,394,799.200	974,165.200
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		9,940,581.326	9,948,905.678	10,005,634.434
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		0.000	4,265.476	0.000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2,753,118.754	2,844,266.326	2,745,403.647
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		2,752,801.051	2,844,297.022	2,745,260.610
AC2-B	DISPONIBILITES		317.703	-30.696	143.037
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION		0.000	608.438	0.000
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0.000	608.438	0.000
TOTAL ACTIF			13,689,776.880	14,192,845.118	13,725,203.281
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	6,283.151	6,734.166	6,702.467
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	5,920.179	8,675.148	9,859.000
TOTAL PASSIF			12,203.330	15,409.314	16,561.467
ACTIF NET			13,677,573.550	14,177,435.804	13,708,641.814
CP1	CAPITAL	CP1	13,419,373.178	13,914,772.940	13,207,945.948
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	258,200.372	262,662.864	500,695.866
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		23.433	99.381	94.339
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		245,479.357	255,234.368	518,519.063
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		12,697.582	7,329.115	-17,917.536
ACTIF NET			13,677,573.550	14,177,435.804	13,708,641.814
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			13,689,776.880	14,192,845.118	13,725,203.281

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

		Période du	Période du	Période du	Période du		
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/04/2013	01/01/2013	01/04/2012	01/01/2012	
		au		au	au	au	
		30/06/2013	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2012	31/12/2012	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	131,096.572	260,078.282	132,909.985	266,166.844	531,211.990
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS		11,354.400	21,911.600	13,139.600	26,712.400	49,484.000
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		119,742.172	238,166.682	119,662.644	239,124.848	481,379.870
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS		0.000	0.000	107.741	329.596	348.120
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	13,909.917	38,463.447	19,300.952	45,020.601	98,389.394
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		13,909.917	38,463.447	19,300.952	45,020.601	98,389.394
	REVENUS DES PLACEMENTS		145,006.489	298,541.729	152,210.937	311,187.445	629,601.384
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-18,680.459	-39,340.672	-20,409.918	-41,667.162	-84,637.730
	REVENU NET DES PLACEMENTS		126,326.030	259,201.057	131,801.019	269,520.283	544,963.654
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-6,621.556	-13,721.700	-5,616.490	-14,285.915	-26,444.591
	RESULTAT D'EXPLOITATION		119,704.474	245,479.357	126,184.529	255,234.368	518,519.063
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		16,134.512	12,697.582	8,209.167	7,329.115	-17,917.536
	SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		135,838.986	258,176.939	134,393.696 (*)	262,563.483 (*)	500,601.527 (*)
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-16,134.512	-12,697.582	-8,209.167	-7,329.115	17,917.536
PR4-B	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-790.155	-1,100.491	-246.785	-791.875	-1,539.622
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		118,914.319	244,378.866	125,937.744	254,442.493	516,979.441

(*): Retraité pour des besoins de comparabilité

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2013 AU 30-06-2013

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	
	01/04/2013	01/01/2013	01/04/2012	01/01/2012	31/12/2012
	au	au	au	au	
	30/06/2013	30/06/2013	30/06/2012	30/06/2012	
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	118,914.319	244,378.866	125,937.744	254,442.493	516,979.441
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	119,704.474	245,479.357	126,184.529	255,234.368	518,519.063
AN1-B +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-790.155	-1,100.491	-246.785	-791.875	-1,539.622
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-435,575.000	-435,575.000	-510,361.352	-510,361.352	-510,361.352
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	353,020.334	160,127.870	347,996.345	-621,713.715	-1,353,044.653
SOUSCRIPTIONS	4,669,698.778	11,201,464.099	2,439,916.885	2,774,692.345	11,821,032.597
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	4,547,000.000	10,796,400.000	2,396,300.000	2,717,000.000	11,467,400.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	10,840.176	26,078.257	6,013.709	6,824.038	28,570.723
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	41,948.561	279,436.701	20.996	12,341.381	12,404.035
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	69,910.041	99,549.141	37,582.180	38,526.926	312,657.839
RACHATS	-4,316,678.444	-11,041,336.229	-2,091,920.540	-3,396,406.060	-13,174,077.250
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-4,152,800.000	-10,584,300.000	-2,048,000.000	-3,299,400.000	-12,754,100.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-9,977.040	-25,650.536	-5,141.620	-8,327.108	-31,853.038
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-100,125.875	-344,534.134	-9,405.907	-57,481.141	-57,548.837
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-53,775.529	-86,851.559	-29,373.013	-31,197.811	-330,575.375
VARIATION DE L'ACTIF NET	36,359.653	-31,068.264	-36,427.263	-877,632.574	-1,346,426.564
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	13,641,213.897	13,708,641.814	14,213,863.067	15,055,068.378	15,055,068.378
AN4-B FIN DE PERIODE	13,677,573.550	13,677,573.550	14,177,435.804	14,177,435.804	13,708,641.814
AN5 NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	129,935	131,756	135,316	144,623	144,623
AN5-B FIN DE PERIODE	133,877	133,877	138,799	138,799	131,756
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	104.984	104.045	105.041	104.098	104.098
B- FIN DE PERIODE	102.165	102.165	102.143	102.143	104.045
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3.75%	3.72%	3.57%	3.64%	3.64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

PERIODE DU 01/01/2013 AU 30/06/2013

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30-06-2013 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30.06.2013 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2013	% de l'Actif net
Emprunts de sociétés	20.500	962.500,000	996.076,800	7,28
CHO 2009	3.000	262.500,000	269.116,800	1,97
HL 2009/1	10.000	400.000,000	416.200,000	3,04
HL 2009/2 TF	5.000	200.000,000	206.728,000	1,51
STM 2007	2.500	100.000,000	104.032,000	0,76
Emprunts d'Etat	9.184	9.684.305,053	9.940.581,326	72,68
BTA 6,10-10/2013 (7 ANS)	52	51.315,840	53.144,302	0,39
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	1.912	2.000.550,100	2.025.694,210	14,81
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	887	997.875,000	1.055.133,888	7,71
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	467	483.753,500	493.999,350	3,61
BTA 5-10/2015	118	116.462,000	119.850,055	0,88
BTA 5.25-03/2016	6	5.874,000	5.951,326	0,04
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2.071	2.232.557,000	2.341.327,055	17,12
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3.671	3.795.917,613	3.845.481,140	28,12
Total portefeuille titres	29.684	10.646.805, 053	10.936.658, 126	79,96

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **260.078,282 Dinars** au 30.06.2013, contre **266.166,844 Dinars** au 30.06.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 30.06.2013	Montant au 30.06.2012
Revenus des obligations	21.911,600	26.712,400
Revenus des Emprunts d'Etat	238.166,682	239.124,848
Revenus des autres valeurs	0,000	329,596
TOTAL	260.078,282	266.166,844

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2013, à **2.752.801,051 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.06.2013</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Bons du Trésor à Court Terme	2.805	2.746.620,915	2.752.801,051	20,13
BTC 52S-24/09/2013	1.691	1.668.737,006	1.672.103,234	12,23
BTC 52S-26/11/2013	281	274.595,087	275.659,655	2,02
BTC 52S-25/03/2014	833	803.288,822	805.038,162	5,89

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2013, à **317,703 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 30.06.2013, à **38.463,447 Dinars**, contre **45.020,601 Dinars** au 30.06.2012 et se détaillant comme suit :

<i>REVENUS</i>	<i>Montant au 30.06.2013</i>	<i>Montant au 30.06.2012</i>
Revenus des Bons du Trésor à CT	38.463,447	45.020,601
TOTAL	38.463,447	45.020,601

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.06.2013, à **12.203,330 Dinars** contre **15.409,314 Dinars** au 30.06.2012. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

<i>NOTE</i>	<i>PASSIF</i>	<i>Montant au 30.06.2013</i>	<i>Montant au 30.06.2012</i>
PA1	Opérateurs créditeurs	6.283,151	6.734,166
PA2	Autres créditeurs divers ^(*)	5.920,179	8.675,148
	TOTAL	12.203,330	15.409,314

(*) : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.06.2013, à **5.920,179 Dinars** et se détaillant comme suit :

<i>Autres créditeurs divers</i>	<i>Montant au 30.06.2013</i>
Etat, impôts et taxes	1.005,321
Redevance CMF	1.047,171
Provision pour charges à payer	3.867,687
Total	5.920,179

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 30.06.2013, à **39.340,672 Dinars**, contre **41.667,162 Dinars** au 30.06.2012 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Charges de gestion des placements	30.06.2013	30.06.2012
Rémunération du gestionnaire	32.783,883	34.722,627
Rémunération du dépositaire	6.556,789	6.944,535
Total	39.340,672	41.667,162

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30.06.2013 à **13.721,700 Dinars**, contre **14.285,915 Dinars** au 30.06.2012 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	30.06.2013	30.06.2012
Redevance CMF	6.556,654	6.944,396
Impôts et Taxes	593,724	618,672
Charges Diverses	6.571,322	6.722,847
Total	13.721,700	14.285,915

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.06.2013 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2013 (en nominal)

- Montant : 13.175.600,000 Dinars
- Nombre de titres : 131.756
- Nombre d'actionnaires : 40

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 10.796.400,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 107.964

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 10.584.300,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 105.843

Capital au 30.06.2013 : 13.419.373,178 Dinars

- Montant en nominal : 13.387.700,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 31.673,178 Dinars
- Nombres de titres : 133.877
- Nombre d'actionnaires : 43

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et les sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.06.2013 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de la période** : **245.479,357 Dinars**
- **Régularisation du résultat distribuable de la période** : **12.697,582 Dinars**
- **Sommes distribuables des exercices antérieures** : **23,433 Dinars**

SOMMES DISTRIBUTABLES : **258.200,372 Dinars**

4. AUTRES INFORMATIONS :

<u>4-1 Données par action</u>	<u>30.06.2013</u>	<u>30.06.2012</u>
• Revenus des placements	2,230	2,242
• Charges de gestion des placements	(0,294)	(0,300)
• Revenus net des placements	1,936	1,942
• Autres charges d'exploitation	(0,102)	(0,103)
• Résultat d'exploitation	1,834	1,839
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,095	0,053
SOMMES DISTRIBUTABLES	1,929	1,892
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,095)	(0,053)
• Variation des +/- values potentielles/titres	0,000	0,000
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(0,008)	(0,006)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1,826	1,833

<u>4-2 Ratio de gestion des placements</u>	<u>30.06.2013</u>	<u>30.06.2012</u>
• Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,298%	0,298%
• Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,104%	0,102%
• Résultat distribuable de la période/actif net moyen	1,857%	1,828%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,5 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT recevra une rémunération annuelle de 0,1% de l'actif net avec un minimum de 5.000 dinars TTC par an et un maximum de 20.000 dinars TTC par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE
- SPDIT SICAF -**

Siège Social : 5, route de l'hôpital militaire -1005 Tunis

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mme. Kalthoum BOUGUERRA – FMBZ KPMG TUNISIE- et Mr Raouf MENJOUR –GS Audit & Advisory.

S.P.D.I.T

BILAN

(Exprimé en dinars)

Actifs

ACTIFS NON COURANTS

Notes

30-06-13

30-06-12

31-12-12

Actifs immobilisés

Immobilisations incorporelles	2	30 281	23 561	23 561
Moins : amortissements	2	23 561	23 561	23 561
	2	6 720	0	

Immobilisations corporelles	2	195 119	291 179	194 046
Moins : amortissements	2	187 395	258 193	184 683
	2	7 724	32 986	9 363

Immobilisations financières	3	14 198 040	13 757 719	13 486 769
Moins : provisions	3	2 676 377	2 494 981	2 273 704
	3	11 521 663	11 262 738	11 213 065

<u>Total des actifs immobilisés</u>		11 536 107	11 295 724	11 222 428
--	--	-------------------	-------------------	-------------------

<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		11 536 107	11 295 724	11 222 428
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

ACTIFS COURANTS

Intermédiaires en bourse		9 440	18 228	827
--------------------------	--	-------	--------	-----

Autres actifs courants	4	1 688 151	1 462 330	988 523
Provisions	4			
	4	1 688 151	1 462 330	988 523

Placements et autres actifs financiers	5	42 474 675	42 798 603	44 956 061
Provisions	5	2 185 512	1 536 669	1 884 591
	5	40 289 163	41 261 935	43 071 470

Liquidités et équivalents de liquidités	6	101 911	1 086 104	127 675
---	---	---------	-----------	---------

<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		42 088 665	43 828 596	44 188 495
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

<u>Total des actifs</u>		53 624 772	55 124 320	55 410 923
--------------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------

Capitaux propres et Passifs

	<u>Notes</u>	30-06-13	30-06-12	31-12-12
Capital social	7	28 000 000	28 000 000	28 000 000
Réserve Légale	7	2 800 000	2 800 000	2 800 000
Réserves Ordinaires	7	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Prime d'émission	7	2 418 750	2 418 750	2 418 750
Réserves à régime spécial	7	603 089	545 950	545 950
Résultats reportés	7	604 228	6 988 382	6 988 382
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		39 426 067	45 753 082	45 753 082
Résultat affecté au compte réserves à régime spécial				200 000
Résultat Disponible		13 425 335	8 725 647	8 872 985
Résultat Net		13 425 335	8 725 647	9 072 985
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		52 851 402	54 478 729	54 826 067
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
Intermédiaires en Bourse		193 592		
Autres passifs courants	8	579 778	645 591	584 856
Concours bancaires et autres passifs financiers				
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		773 370	645 591	584 856
<u>Total des passifs</u>		773 370	645 591	584 856
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		53 624 772	55 124 320	55 410 923

Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

13 702 700

	Notes	41 455	30-06-12	31-12-12
<u>Produits d'exploitation</u>				
Dividendes des participations non cotées	9	12 608 844	7 681 528	7 681 528
Dividendes des placements cotés	9	1 093 857	779 892	889 544
Plus value de cessions des placements cotés	9	3 278	20 933	32 329
Plus value de cessions des participations non cotées	9			29 808
Revenues des placements monétaires	9	788 256	671 446	1 368 135
Autres produits d'exploitation	9	84 773	83 370	87 529
Reprises sur provisions antérieures	9	97 450	360 181	418 477
<u>Total des produits d'exploitation</u>		14 676 458	9 597 350	10 507 350
<u>Charges d'exploitation</u>				
Commissions et charges assimilées	10	17 512	18 787	25 010
Moins value sur cession de titres	10		23 433	249 421
Dotation aux provisions pour dépréciation de titres	10	801 044	294 835	479 776
Dotation aux amortissements	10	2 712	14 022	27 087
Charges de personnel	10	79 122	70 706	207 786
Autres charges d'exploitation	10	214 973	221 501	308 070
<u>Total des charges d'exploitation</u>	10	1 115 364	643 284	1 297 151
<u>Résultat d'exploitation</u>		13 561 094	8 954 066	9 210 199
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		13 561 094	8 954 066	9 210 199
<i>Résultat de l'exercice avant impôt</i>		13 561 094	8 954 066	9 210 199
<u>Impôt sur les sociétés</u>	11	135 759	228 419	137 214
<u>Résultat Net de l'exercice</u>		13 425 335	8 725 647	9 072 985

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	<u>30-06-13</u>	<u>30-06-12</u>	<u>31-12-12</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat	13 425 335	8 725 647	9 072 985
Ajustement pour amortissements et Provisions	803 757	308 857	506 864
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions	-97 450	-360 181	-418 477
Variations des créances	-8 613	-17 488	-88
Variations des autres actifs courants	-699 628	-621 100	-147 293
Variation brute des placements et autres actifs financiers	2 481 386	6 953 578	4 796 120
Variation du passif courant	188 514	72 748	12 012
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	16 093 300	15 062 061	13 822 123
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations corporelles	-7 794	-1 150	-1 150
Décaissements provenant des acquisitions des autres immobilisations financières	-3 571	-2 381 500	-2 420 900
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières	-993 500		
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières			10 250
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations corporelles			10 558
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	285 800		300 100
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	-719 065	-2 382 650	-2 101 142
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Dividendes et autres distributions	-15 400 000	-11 760 000	-11 760 000
Encaissement provenant de la cession des actions SPDIT			
Dividendes des actions SPDIT			
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	-15 400 000	-11 760 000	-11 760 000
<u>Variation de trésorerie</u>	-25 765	919 411	-39 019
Trésorerie au début de l'exercice	127 675	166 694	166 694
Trésorerie en fin de période	101 910	1 086 105	127 675

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique "S.P.D.I.T" est une société d'investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.
- La Société a été agréée en tant que Société d'investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 Octobre 1989.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96 - 112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l'état de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la SPDIT est tenue sur ordinateur, au moyen des journaux auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire Banques
- Journal auxiliaire Caisse
- Journal auxiliaire intermédiaires en Bourse
- Journal auxiliaire Opérations Diverses.
- Journal auxiliaire Paie

Mensuellement, un grand livre par compte et une balance générale sont édités, reprenant le total des mouvements des comptes.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d'achat historique hors frais accessoires d'acquisition.
- Au cours de l'exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours de clôture boursier du mois de Juin est inférieur à la valeur comptable.
- Il n'est pas tenu compte des plus-values lorsque le cours de clôture boursier du mois de Juin est supérieur à la valeur comptable arrêtée à la même date.
- Pour les sociétés non cotées, l'évaluation est faite sur la base des derniers états financiers disponibles en prenant en considération :

- L'importance du patrimoine immobilier
- Les résultats réalisés au cours des derniers exercices

Une provision pour dépréciation du portefeuille-titres est constituée pour couvrir la différence entre la valeur mathématique de l'action telle qu'elle apparaît sur les derniers états financiers disponibles et la valeur d'acquisition de ces titres. Toutefois, pour certaines participations notamment dans les sociétés hôtelières et les sociétés immobilières, il est pris en considération pour l'évaluation de ces dernières l'importance du patrimoine immobilier et les perspectives d'avenir.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 200 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement et sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent.

1.6. REGIME FISCAL

La Société SPDIT est régie par les lois, N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88. Dans ce cadre, et jusqu'au 31/12/2011, elle bénéficiait notamment de l'exonération de l'impôt sur les Sociétés au titre des plus-values de cession d'actions, à la condition que la contrepartie soit inscrite dans un compte de réserve à régime spécial, bloquée pendant 5 ans.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de finance pour la gestion de 2012, la SICAF ne bénéficie plus de cet avantage.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés, en tant que revenus de l'exercice sur la base des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin de cet exercice.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En Dinars Tunisien		Immobilisations				Amortissements			VCN
Immobilisations	Désignation	01/01/2013	Acquisitions	30/06/2013	Taux	01/01/2013	Dotations	30/06/2013	au 30/06/2013
Incorporelles	Logiciels	23 561	6720	30 281	33,33 %	23 561		23 561	6 720
		23 561		30 281		23 561	0	23 561	6 720
Corporelles	Mat. Transport	125 880		125 880	20%	124 074	1 806	125 880	0
	A.A.I Générale	8 824		8 824	10%	8 824		8 824	0
	Equip de bureaux Accessoires de bureau	16 759		16 759	10%	12 132	499	12 631	4 128
	Mat.Informatique	831		831	10%	220	37	257	574
	Mat.Informatique	40 432	1 073	41 505	15%	38 113	370	38 483	3 022
	Autres immob.Corp	1 320		1 320	10%	1 320		1 320	0
		194 046	1 073	195 119		184 683	2 712	187 395	7 724

• Les immobilisations sont comptabilisées à leurs valeurs d'acquisition. Elles sont amorties sur la base des taux admis par l'administration fiscale.

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Notes	Libellé du compte	30/06/13	30/06/12	31/12/12
3-1	Actions non cotées-groupe	9 010 119	8 316 719	8 016 619
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-623 877	-442 481	-221 204
3-2	Autres actions non cotées	3 421 000	3 421 000	3 421 000
3-2	Provisions pour dépréciation autres actions non cotées	-2 052 500	-2 052 500	-2 052 500
	Emprunts obligataires	1 714 200	2 000 000	2 000 000
	Autres immobilisa° financières	52 721	20 000	49 150
	TOTAL	11 521 663	11 262 738	11 213 065

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

Participations non cotées-Groupe	Capital		30/06/2013					30/06/2012				
	Titres Emis	% direct dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Plus value	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Plus value	Dividendes
S.I. Notre Dame (2)	15 000	43,00%	6 450	1 788 815	387 042		903 000	6 450	1 788 815			
SEABG (3)	7 500 000	30,64%	2 298 198 3 111	1 440 923			10 341 891	2 144 988	1 440 923			6 434 964
SBT	11 200 000	27,78%	370	1 236 210			833 403	3 111 370	1 236 210			833 403
STBN STBO (1)	400 000 695 000	30,00% 24,00%	120 000 166 800	553 216 1 018 480				120 000 120 000	553 216 550 480			
LA PREFORME (1) SGBIA (1)	122 005 189 000	11,10% 15,54%	13 538 29 368	968 570 1 568 962				11 538 24 870	768 570 1 243 462			373 050
STPP	650 000	0,15%	1 000	10 000			1 300	1 000	10 000			2 000
SNB SNB NG (4)	75 000 9 200	1,67% 1,66%	1 249 153	124 900			24 980	1 249	124 900			17 486
CFDB	197 500	0,00%	1	43				1	43			
SLD	698 500	0,43%	3 000	300 000	236 834			6 001	600 100	442 481		
Total en DT				9 010 119	623 876	0	12 545 094		8 316 719	442 481	0	7 660 903

(1) L'augmentation enregistrée en 2013 par rapport à 2012 correspond à :

- la souscription à l'augmentation de capital de la PREFORME pour 200.000D.
- la souscription à l'augmentation de capital de a SGBIA pour 325.500D
- la souscription à l'augmentation de capital de la STBO pour 468.000D

(2) La valeur mathématique des actions détenues au capital de la société Immobilière Notre Dame est inférieure à sa valeur comptable. La moins value probable estimée au 30 Juin 2013 a été provisionnée à hauteur de la moitié sa valeur soit 387 042 DT.

Pour l'évaluation de cette participation, la SPDIT a pris en considération l'importance de son patrimoine immobilier et de ses perspectives d'avenir.

(3) La SPDIT a reçu 153 210 actions gratuites de la SEABG portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012.

(4) La SPDIT a reçu 9 200 actions gratuites de la SNB portant jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

Autres participations non cotées	Capital		30/06/2013					30/06/2012				
	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Plus value	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Plus value	Dividende
Hôtel " El Mansour -Tabarka	1 573 950	7,62%	120 000	1 200 000	1 200 000			120 000	1 200 000	1 200 000		
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13,77%	37 250	372 500	372 500			37 250	372 500	372 500		
Hôtel,jardins de Hammamet	15 600	15,38%	2 400	240 000	240 000			2 400	240 000	240 000		
Sté CRISTAL	160 000	2,38%	3 800	380 000				3 800	380 000			
Sté Tourisme et Loisir (Hôtel)	133 000	1,58%	2 100	210 000	210 000			2 100	210 000	210 000		
Sté Union Factoring	3 000 000	5,00%	150 000	750 000			22 500	150 000	750 000			
Tunis Centre	100 000	1,38%	1 375	137 500			41 250	1 375	137 500			20 625
SCIF	10 000	10,00%	1 000	100 000				1 000	100 000			
STC	180 000	0,06%	100	1 000				100	1 000			
STPAT	4 500	6,67%	300	30 000	30 000			300	30 000	30 000		
Total en DT				3 421 000	2 052 500	0	63 750		3 421 000	2 052 500	0	20 625

3.3. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

La SPDIT a souscrit en 2012 à deux emprunts obligataires à hauteur de un million de dinars chacun émis respectivement par la STB et l'UIB remboursables sur sept ans et rémunérés à des taux fixes respectifs de 6,1% et 5,9% l'an. Ces obligations ont généré au 30 juin 2013 des intérêts pour 52 856 DT.

NOTE 4 - AUTRES ACTIFS COURANTS

Note	Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
	Prêts	11 403	6 200	14 679
	Etat et collectivités publiques	825 778	635 260	771 287
	Autres débiteurs divers	6 552	6 275	5 958
4-1	Créance sur cession de titres	6 454	7 654	6 454
4-2	Produits à recevoir	812 449	791 174	185 675
	Charges constatées d'avance	25 515	15 767	4 469
	Autres actifs courants	1 688 151	1 462 330	988 523

4.1. CREANCES SUR CESSION DE TITRES

Ce compte enregistre le reliquat de la créance sur cession de 4 138 actions ALDIANA DJERBA pour 6 454 D.

4.2. PRODUITS A RECEVOIR

Ce solde s'analyse comme suit :

- Jetons de présence	12 500 D
- Dividendes à recevoir	755 784 D
- Intérêts des emprunts obligataires	42 856 D
- Intérêts des bons de trésor	1 309 D
	<hr/>
	812 449 D

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Notes	Libellé	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
5-1	Actions Tunisiennes cotées	16 767 483	16 398 239	16 727 706
5-1	Versement restant à effectuer	-96 640	-289 920	-289 920
5-2	Actions Sicav	353 832	740 284	118 275
5-3	Billets de trésorerie	25 150 000	25 950 000	27 100 000
	Placements bancaires	300 000		1 300 000
	Placements et autres actifs financiers	42 474 675	42 798 603	44 956 061

	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-2 185 512	-1 536 669	-1 884 591
	TOTAL	40 289 163	41 261 934	43 071 470

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

Actions	Capital		2 013			2 012			cours 30/06/13	Résultat latent	Provisions Antérieures	Reprise de prov/cours	Provisions au 30-juin-13	Dotation au 30-juin-13	Dividendes 2013
	Titres émis	%	Qté	C.M-12	Valeur	Qté	C.M-12	Valeur							
ATB	100 000 000	0,21 %	214 294	2,806	601 365	214 294	2,806	601 365	4,490	360 815					47 145
Attijari bank	39 748 290	0,13 %	50 000	16,980	849 000	50 000	16,980	849 000	17,400	21 000	-97 450	97 450	0		67 000
BH	18 000 000	0,21 %	37 775	11,597	438 078	37 775	11,597	438 078	12,600	37 887					
BIAT	17 000 000	1,21 %	205 255	23,546	4 832 866	205 255	23,546	4 832 866	66,980	8 915 113					513 138
BNA	32 000 000	0,85 %	271 455	8,473	2 299 912	271 455	8,473	2 299 912	9,150	183 902					
BT	150 000 000	0,26 %	389 820	1,496	583 084	292 365	1,994	583 084	9,400	3 081 224					76 015
CC	172 134 413	0,05 %	85 434	2,372	202 647	72 176	2,257	162 873	3,790	121 147					
CIL	5 000 000	1,00 %	50 000	5,846	292 324	50 000	5,846	292 324	14,290	422 176					37 500
A.Leasing	2 125 000	1,45 %	30 779	27,586	849 081	30 779	27,586	849 081	33,660	186 940					36 935
ICF	2 100 000	3,22 %	67 646	23,445	1 585 981	67 646	23,445	1 585 981	47,500	1 627 204					121 758
ICF NSNL	1 200 000	3,22 %	38 656	2,500	-96 640	38 656	7,500	-289 920							40 589
MONOPRIX	16 641 144	1,12 %	186 914	3,419	639 108	186 914	3,419	639 108	27,280	4 459 906					112 148
POULINA	180 003 600	0,00 %	5 400	5,509	29 750	5 400	5,509	29 750	6,110	3 244					1 080
Sotetel	4 636 800	2,26 %	104 618	20,121	2 105 030	104 618	20,121	2 105 030	5,070		-1 421 666		-1 574 617	-152 952	20 924
STB	24 860 000	0,40 %	99 898	11,432	1 142 074	99 898	11,432	1 142 074	5,890		-355 577		-553 675	-198 098	
TPR	45 000 000	0,07 %	33 008	2,782	91 824	32 274	2,845	91 821	4,750	64 965					7 100
TUNIS RE	15 000 000	0,17 %	24 763	9,101	225 359	24 763	9,101	225 359	6,790		-9 896		-57 218	-47 322	8 666
					16 670 843			16 437 786		19 485 523	-1 884 589	97 450	-2 185 510	-398 372	1 089 998

- L'augmentation enregistrée en 2013 par rapport à 2012 correspond à :
 - (1) la souscription à l'augmentation de capital de Carthage Cément pour 39 771 D
 - (2) l'achat d'une action Carthage Cément pour 3,6 D
 - (3) l'achat de 22 Droit d'attribution TPR pour 2 D
 - (4) libération de deux quart de l'augmentation de capital de l'ICF pour 193 280 D.
- Le nombre des actions a également augmenté suite aux attributions gratuites suivantes :
 - BT : 97 455 actions
 - TPR : 734 actions
- Les plus values latentes calculées sur la base du cours de clôture boursier du mois de Juin soit 19 485 523 dinars, sont données à titre d'information. Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus values ne sont pas prises en compte.

5.2. ACTIONS SICAV

Le solde au 30/06/2013 se détaille comme suit :

LIBELLE	Nom bre	Valeur comptable au 30/06/2013	Valeur comptable au 30/06/2012	Valeur comptable au 31/12/2012	Valeur liquidative au 30/06/2013	Résultat latent
Sicav Mixte	3 101	36 683	151 439	83 115	52 631	15 948
Sicav Obligataire	3 193	317 149	588 846	35 159	317 352	203
TOTAL		353 832	740 285	118 274	369 983	16 151

Les placements SICAV sont évalués au 30 Juin 2013 à leur cout d'acquisition, les plus et moins values latentes ne sont pas prises en compte dans le résultat de l'exercice.

5.3. BILLETS DE TRESORERIE

Les billets de trésorerie sont ventilés par échéance comme suit :

Echéance	Juillet 2013	Aout 2013	Septembre 2013	Total
Montant en DT	150 000	15 050 000	9 950 000	25 150 000

NOTE 6 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les soldes en banques et caisse s'élèvent à la date du 30 juin 2013 à 101 911D.

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres après résultat de la période totalisent, un montant de 52 851 402 D contre 54 826 067 D au 31 décembre 2012. Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2013 sont détaillés au tableau ci-dessous :

Notes	7-1			7-2		7-3		
Désignation	Capital	Réserve Légale	Réserve Ordinaire	Réserve s à régime spécial	Prime D'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2012	28 000 000	2 800 000	5 000 000	545 950	2 418 750	6 988 382	9 072 985	54 826 067
Affectation résultats reportés						-7 131 243	7 131 243	
Affectation du montant réinvesti				200 000			-200 000	
Affectation réserve à régime spécial				-142 861		142 861		
Affectation résultat 2012- résultats reportés 2012						604 228	-604 228	
Dividende 2012							-15 400 000	-15 400 000
Résultat							13 425 335	13 425 335
Total	28 000 000	2 800 000	5 000 000	603 089	2 418 750	604 228	13 425 335	52 851 402

7. 1. CAPITAL

Le capital est composé de 28 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

7. 2. RESERVES A REGIME SPECIAL

La variation correspond au déblocage par l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2012, de la réserve à régime spécial soit 142 861 DT devenue disponible au 31/12/2012 d'une part et d'autre part le blocage pendant cinq ans du montant réinvesti dans le capital société LA PREFORME soit 200 000 dinars.

7.3. RESULTATS REPORTES

Le montant de 604 228 D correspond aux Résultats reportés tel qu'il découle de l'affectation du résultat de l'exercice 2012 conformément à la 7^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Avril 2013.

NOTE 8 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Note	Libellé	30-juin-13	30-juin-12	31-déc.-12
	Etat et collectivités publiques	8 400	5 237	15 674
	Personnels et comptes rattachés	73 379	67 627	73 125
	Sté de groupe	5 700	5 700	

	Créditeurs divers	5 051	5 872	17 610
	Charges à payer	10 000	41 500	22 000
8-1	Produit perçus d'avance	221 577	171 325	199 321
8-2	Impôt à liquider	135 759	228 419	137 214
8-3	Provisions pour risque fiscal	119 912	119 912	119 912
	Total	579 778	645 592	584 856

8.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des billets de trésoreries perçus et non encore courus.

8.2. IMPOT A LIQUIDER

Conformément aux principes comptables prévus par la norme comptable NC19 relative aux états financiers intermédiaires, la charge d'impôt est estimée au 30 juin 2013 à 135 759 D (Cf Note N°11ci-après)

8.3. PROVISIONS POUR RISQUE FISCAL

La société a reçu en avril 2012 une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie, au titre de la période allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2010, réclamant un complément d'impôt de 969 812 dinars (778 934 dinars en principal et 190 878 dinars en pénalité de retard), et une correction à la baisse de report de l'IS à fin 2010 de 185 121 dinars. Cette notification a fait l'objet dans les délais d'une réponse motivée par la SPDIT ; la société a rejeté des principaux chefs de redressement et a appuyé son rejet par des justificatifs probants et par les textes légaux en la matière. Elle a néanmoins admis le redressement pour certains points qui génèrent un complément d'impôts à payer pour un montant de 119 912 dinars et qui a été provisionné depuis Juin 2012.

NOTE 9 - LES PRODUITS D'EXPLOITATION

REVENUS	Solde en DT		
	30/06/2013	30/06/2012	31/12/2012
DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES	12 608 844	7 681 528	7 681 528
Dividendes des participations du groupe -non cotées	12 545 094	7 660 903	7 660 903
Dividendes des autres participations-non cotées	63 750	20 625	20 625
Autres			
DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES	1 093 857	779 892	889 544
Dividendes des placements cotés	1 089 998	695 457	805 109
Dividendes SICAV	3 859	84 435	84 435
PLUS VALUES DE CESSION	3 277	20 933	62 137
plus values sur cession des participations non cotées groupe			
plus values sur cession des autres participations-non cotées			
Plus value sur cession des actions SICAV	3 277	20 932	29 806
Plus value sur cession des placements cotés		1	32 331
REVENUES DES PLACEMENTS	788 256	671 446	1 368 135
Revenus des billets de trésorerie	674 004	621 446	1 251 689
Revenus des bons de trésor & certificat de dépôt	61 397		
Revenus des obligations	52 855	50 000	110 000
Revenus des fonds en dépôt et autres intérêts			6 446
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	84 773	83 370	87 529
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	82 500	78 750	78 750
Produits Financiers hors exploitation	2 273	4 620	7 736
Autres Produits d'exploitation			1 043
REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES	97 450	360 181	418 477
Reprise des provisions sur titres placement en bourse	97 450	201 700	38 719
Reprise des provisions sur titres de participation		158 481	379 758
Reprise des provisions pour risques et charges			
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	14 676 457	9 597 350	10 507 350

Note 10 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES	Solde en DT		
	30/06/13	30/06/12	31/12/12
COMMISSIONS ET CHARGES ASSIMILEES	17 512	18 787	25 010
MOINS VALUE SUR CESSION DE TITRES	0	23 433	249 421
DOTATION AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES	801 045	174 923	359 864
Dépréciation de titres cotées	398 372	112 211	62 712
Dépréciation de titres non cotés	402 673	62 712	297 152
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	119 912	119 912
CHARGES DE PERSONNEL	79 122	70 706	207 786
Salaires	73 399	62 349	182 521
Autres charges de personnels	5 723	8 357	25 265
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	214 973	221 501	308 070
Impôt et taxes	33 496	23 571	29 243
Diverses charges d'exploitation	181 477	197 930	278 827
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	2 712	14 022	27 087
TOTAL	1 115 364	643 284	1 297 151

NOTE 11 - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

Note 11: Tableau de détermination du résultat fiscal	Au
Résultat comptable avant impôt	13 561 094
Réintégration	917 851
Provisions pour dépréciation des titres de participation	402 673
Provisions pour dépréciation des titres cotés	398 371
Provisions pour dépréciation fiscale	
Provisions pour dépréciation des titres de placement déduit à hauteur de 50%	
Amortissement voiture	1 807
Jetons de présence	115 000
Résultat fiscal avant déduction	14 478 944
Déductions	13 800 150
Dividendes	13 702 700
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subies l'impôt	97 450
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation de participations	
Plus values D'actions	
Résultat Fiscal avant déduction des provisions	678 794
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable	
Résultat fiscal avant réinvestissement exonérés	678 794
Reinvestissement exonéré	468 000
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré	210 794
Résultat fiscal arrondi	210 794
Impôt sur les sociétés au 30 06 2013 : 210 794 * 0,35	73 778
Minimum d'impôt : 678 794*20%	135 759

NOTE 12 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

12.1. La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).

12.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2012.

NOTE 13 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du groupe SFBT concernent :

- les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1),
- les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du groupe dont le solde au 30 juin 2013 s'élève à 25.150.000D. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 674.004 D.

TUNIS le, 22 août 2013

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE "S.P.D.I.T"
5, Route de l'Hôpital Militaire
BAB SAADOUN

- 1005 TUNIS -

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2013

Introduction

En application des dispositions de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de la SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE "S.P.D.I.T" pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 2013.

Ces états financiers intermédiaires, qui font apparaître un total net de bilan de 53 624 772 D et un résultat bénéficiaire net de 13 425 335 D, ont été arrêtés par la Direction Générale qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser notre examen limité en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Le résultat du 1^{er} semestre comprend les dividendes qui ressortent des décisions de distribution pour leur montant total égal au 30 Juin 2013 à 13 702 700 D contre 8 461 420 D à la clôture du 1^{er} semestre de l'exercice 2012 et 8 571 072 D au 31 Décembre 2012.

Sur la base de notre examen limité et compte tenu de ce qui est mentionné ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T » arrêtée au 30 Juin 2013, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la Note 8.3 aux états financiers qui fait état d'une provision pour risque et charge pour un montant de 119 mille dinars. En effet la société a reçu en avril 2012 une notification des résultats de la vérification fiscale approfondie, au titre de la période allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2010, réclamant un complément d'impôt de 969 812 dinars (778 934 dinars en principal et 190 878 dinars en pénalité de retard), et une correction à la baisse de report de l'IS à fin 2010 de 185 121 dinars. Cette notification a fait l'objet dans les délais d'une réponse motivée par la SPDIT ; la société a rejeté des principaux chefs de redressement et a appuyé son rejet par des justificatifs probants et par les textes légaux en la matière. Elle a néanmoins admis le redressement pour certains points qui génèrent un complément d'impôts à payer pour un montant de 119 912 dinars et qui a été provisionné depuis juin 2012.

Au stade actuel de la procédure en cours, l'incidence finale de ce redressement sur les comptes arrêtés au 30 Juin 2013 ne peut être appréciée.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z -KPMG TUNISIE

Raouf MENJOUR

GS Audit & Advisory

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Best Lease ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Best Lease » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Best Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Mettre à jour le manuel de procédures et ce, par l'élaboration d'un manuel d'audit interne, la mise à jour des traitements comptables inhérents à l'activité de leasing et la séparation des tâches incompatibles au niveau des agences ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Best Lease »(*), détenant actuellement 94,77% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/06/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Best Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 30 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et de 10 000 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 33,33% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Best Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 2,100 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

(*)Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2013.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 33,33% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 4 000 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
 - Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux(*) agissant pour compte propre de 6 000 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
- Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(*) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
 - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
 - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Best Lease

Siège social : 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 14/04/1999

Capital social : 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Aussi, la société peut prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport ou achat de titres et droits sociaux, constituer de nouvelles sociétés ou toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013** au **27/09/2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **28/08/2013**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le **27/09/2013**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action « Best Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,100D.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Best Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions « Best Lease » dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

Catégorie A :

1,25% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de la société « Best Lease ».

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories.

La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Catégorie B :

60% des actions offertes, soit 2 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

Catégorie C :

38,75% des actions offertes, soit 1 500 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<u>Catégorie A :</u>			
Demandes réservées au personnel de la société « Best Lease »	1,25%	50 000	105 000
<u>Catégorie B :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels et 1 500 000 actions pour les institutionnels	60%	2 400 000	5 040 000
<u>Catégorie C :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions	38,75%	1 550 000	3 255 000
Total	100%	4 000 000	8 400 000

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Pour la catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne commencera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que :

«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Best Lease », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Best Lease » : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville – 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sise Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de Best Lease arrêtés au 30 juin 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF.